

Les recommandations du PCN aux entreprises

AMÉLIORER LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS

- ⇒ RD°1: Contractualiser les engagements éthiques et le respect des normes
- ⇒ RD°4 : Encadrer la sous-traitance
- ⇒ RD°5: Privilégier une relation d'affaires durable et équilibrée
- ⇒ Prop°1: S'engager dans une démarche collaborative, d'amélioration et de suivi des fournisseurs

CONSOMMER RESPONSABLE

- ⇒ Prop°5 : Sensibiliser les consommateurs aux conditions de fabrication
- ⇒ Obs°1: Soutenir l'élaboration de la norme achat responsable
- ⇒ Obs°2: Garantir la labellisation

IDENTIFIER

- ⇒ RD 2 : Cartographier la chaîne d'approvisionnement pour identifier les relations d'affaires
- ⇒ RD 2 : Identifier les risques dans la chaîne d'approvisionnement (risques pays, risques sectoriels, facteurs aggravants)
- ⇒ RD°6: Renforcer les audits (social, environnement, sécurité)
- ⇒ RD°8: Veiller au respect des droits des travailleurs reconnus par l'OIT
- ⇒ RD°9: Veiller à ce que les fournisseurs versent des salaires «décent»

PREVENIR

- ⇒ RD°3: Gestion des risques
- ⇒ RD°4: Encadrer la sous-traitance
- ⇒ RD°6: Renforcer les audits notamment leur suivi
- ⇒ Prop°1: S'engager dans une démarche collaborative, d'amélioration et de suivi des fournisseurs
- ⇒ Prop°4: Former et évaluer les acheteurs aux enjeux d'un approvisionnement éthique et durable

REPARER

- ⇒ RD°10 : Prendre part avec l'ensemble des parties prenantes à l'indemnisation et à la réparation des dommages lorsqu'un lien direct est établi
- Obs°5 : Mécanismes assurantiels / fonds d'indemnisation

COMMUNIQUER

- ▷ RD°7: Consulter les parties prenantes locales et valoriser le dialogue
- ▷ Prop°2: S'associer aux initiatives pluripartites (ex: Accord Cadre International)
- ▷ Prop°3: Publier des informations fiables et comparables sur les mesures de diligence raisonnable y compris sur les systèmes de gestion des risques sociaux et environnementaux